

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 03-2024

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal le lundi 8 avril 2024 à 20 heures, au Centre des Roches, situé au 505, chemin Sir-Lomer-Gouin à Deschambault-Grondines.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Rendre conforme la marge avant de la résidence principale à être construite sur la rue des Colibris. La distance sera de 6.35 mètres au lieu de 7.95 mètres qui est normalement requise selon le paragraphe 2 de l'article 6.2.2.3 du règlement de zonage.
- Identification du site concerné : Rue des Colibris
Deschambault-Grondines, Québec

Lot : 3 234 933
Zone : Ra-301

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 20^e JOUR DU MOIS DE MARS 2024.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud, directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 20 mars 2024 entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud, directrice générale et
greffière-trésorière